



Procès-verbal du Bureau Syndical du Jeudi 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 janvier à 17 h 30, les membres du BUREAU, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux du SDE65 20 avenue Fould à Tarbes.

Etaient présent(e)s : M. VIGNES (Président), Mmes SOLLES et VINCENT
MM. BARRAL, CAZABAT, GUILLEN, LAFFAILLE, LATAPI, LUQUET,
MAISONNEUVE, MUR et PIRON

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes ANCIEN, POURTEAU et PREVOST
MM. ALONSO, ARMARY, BERARDO, DABEZIES, ESPERON,
PÉLIEU et POUBLAN

Avai(en)t donné pouvoir : M. CARRERE à Mme SOLLES

Secrétaire de séance : Mme Gisèle VINCENT

M. le Président ouvre la séance en constatant le quorum par la présence de 12 membres. Il demande ensuite au Bureau de désigner le ou la secrétaire de séance.

Mme Gisèle Vincent, Vice-Présidente, ayant été désignée à l'unanimité, M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Président soumet d'abord le PV de la réunion de novembre au Bureau, qui l'approuve à l'unanimité, puis présente l'ordre du jour.

Ordre du jour

Approbation du PV de la réunion du 26 novembre 2025

Délibérations

1. 1ère programmation travaux Electrification 2026
2. Bilan communication 2025 et propositions 2026
3. Partenariats et prestations de communication à reconduire
4. Convention Enedis-D: renouvellement
5. Avenant à la convention de moyens SDE65/SEML Ha-Py Energies

Points d'information

1. Marchés publics : bilan 2025 et perspectives 2026
2. Compte Financier Unique 2025
3. Classement du SDE65
4. Calendrier SDE et questions diverses

Avant de dérouler l'ordre du jour, M. le Président rappelle la délibération prise en Bureau le 3 septembre 2025 concernant le remplacement du véhicule Duster.

Face à la faible valeur de reprise proposée par les concessionnaires consultés, et à l'intérêt manifesté par les agents du SDE65 pour la reprise de ce véhicule, le Bureau avait validé cette demande, en décidant d'attribuer ce véhicule par tirage au sort suivant le nombre de propositions.

4 agents se sont portés candidats pour cette reprise.

M. le Président propose à Mme Myriam Solles, membre du Bureau, de procéder au tirage au sort, qui attribue le véhicule à M. Dominique Alexandre, Chef de service Eclairage public.

Délibérations

Point 1 - 1ère programmation travaux Electrification 2026

M. le Président donne la parole à M. Yves Laffaille, Vice-Président et Président de la Commission Réseaux, à ce propos.

M. Laffaille informe le Bureau que la Commission Réseaux s'est réunie le 19 janvier dernier pour l'étude des demandes reçues et invite M. Jean-Luc Lavigne, Chef de service Réseaux électriques et Télécommunication, à présenter les conclusions de la réunion.

M. Lavigne présente d'abord le bilan de l'année écoulée puis les propositions 2026 retenues par la Commission Réseaux, définies par lot et par canton (voir diaporama).

Enfin, M. Lavigne propose que le SDE65 rencontre les nouveaux maires afin de leur présenter les projets et engager les études.

A l'issue de cette présentation, M. le Président remercie la Commission et les équipes du SDE65 pour le travail réalisé puis invite le Bureau à se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'approuver cette première programmation de travaux d'Electrification 2026 telle que définie par la Commission Réseaux,
- de l'autoriser à signer tout acte permettant l'engagement de ces opérations.

DL 01 01 2026	Décisions du Bureau relatives à l'arrêt partiel des programmes d'Electrification 2026																						
	M. le Président rappelle aux membres du Bureau que les besoins des communes exprimés pour 2026 ont été recensés. Il précise que la Commission Réseaux s'est réunie le 19 janvier aux fins d'analyse et a réparti les montants HT suivants (<i>détail des communes retenues dans les tableaux joints</i>) : <table><tr><th>Programme</th><th>Répartition</th></tr><tr><td>FACE Sécurisation « aérien » (SDE : 20 % du coût HT des Tx)</td><td>110 000 €</td></tr><tr><td>FACE Sécurisation « souterrain » (SDE : 10 % du coût HT des Tx)</td><td>245 000 €</td></tr><tr><td>FACE Renforcement « aérien » (SDE : 20 % du coût HT des Tx)</td><td>335 000 €</td></tr><tr><td>FACE Renforcement « souterrain » (SDE : 10 % du coût HT des Tx)</td><td>730 000 €</td></tr><tr><td>FACE Enfouissement (SDE : 0 % du coût HT des Tx)</td><td>405 000 €</td></tr><tr><td>SDE Enfouissement (SDE : 65 % du coût HT des Tx)</td><td>890 000 €</td></tr><tr><td>FACE Extensions (SDE : 10 % du coût HT des Tx)</td><td>60 000 €</td></tr><tr><td>Article 8 Urbain (SDE : 10 % du coût HT des Tx)</td><td>475 000 €</td></tr><tr><td>SDE Complémentaire Rural (SDE : 40 % du coût HT des Tx)</td><td>995 000 €</td></tr><tr><td>SDE Complémentaire Urbain (SDE : 50 % du coût HT des Tx)</td><td>750 000 €</td></tr></table> Une deuxième réunion aura lieu ultérieurement pour une programmation complémentaire. M. le Président propose au Bureau : - d'une part, d'approuver cette première programmation de travaux d'Electrification 2026 telle que définie par la Commission Réseaux, - d'autre part, de l'autoriser à signer tout acte permettant l'engagement de ces opérations.	Programme	Répartition	FACE Sécurisation « aérien » (SDE : 20 % du coût HT des Tx)	110 000 €	FACE Sécurisation « souterrain » (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	245 000 €	FACE Renforcement « aérien » (SDE : 20 % du coût HT des Tx)	335 000 €	FACE Renforcement « souterrain » (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	730 000 €	FACE Enfouissement (SDE : 0 % du coût HT des Tx)	405 000 €	SDE Enfouissement (SDE : 65 % du coût HT des Tx)	890 000 €	FACE Extensions (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	60 000 €	Article 8 Urbain (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	475 000 €	SDE Complémentaire Rural (SDE : 40 % du coût HT des Tx)	995 000 €	SDE Complémentaire Urbain (SDE : 50 % du coût HT des Tx)	750 000 €
Programme	Répartition																						
FACE Sécurisation « aérien » (SDE : 20 % du coût HT des Tx)	110 000 €																						
FACE Sécurisation « souterrain » (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	245 000 €																						
FACE Renforcement « aérien » (SDE : 20 % du coût HT des Tx)	335 000 €																						
FACE Renforcement « souterrain » (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	730 000 €																						
FACE Enfouissement (SDE : 0 % du coût HT des Tx)	405 000 €																						
SDE Enfouissement (SDE : 65 % du coût HT des Tx)	890 000 €																						
FACE Extensions (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	60 000 €																						
Article 8 Urbain (SDE : 10 % du coût HT des Tx)	475 000 €																						
SDE Complémentaire Rural (SDE : 40 % du coût HT des Tx)	995 000 €																						
SDE Complémentaire Urbain (SDE : 50 % du coût HT des Tx)	750 000 €																						

Point 2 - Bilan communication 2025 et propositions 2026

M. le Président donne la parole à Mme Gisèle Vincent, Vice-Présidente du SDE65 et en charge de la communication, à ce propos.

Mme Vincent rappelle d'abord le plan Communication 2025 réalisé pour un montant de 44 484 € TTC, puis présente le projet du plan Communication 2026, en 4 parties, pour un montant de 58 000 € TTC :

- communication institutionnelle,
- communication presse,
- participation à des événements,
- partenariats de communication ciblés.

M. Bruno Rouch, Directeur Général des Services, précise que ce montant a été augmenté car il est prévu la réalisation d'un guide du délégué, suite aux élections municipales à venir, en mars prochain, et au renouvellement du Comité Syndical en suivant.

A l'issue de cette présentation, M. le Président soumet ces propositions au vote du Bureau.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'une part, d'approuver le plan de communication 2026 dont les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal 2026,
- d'autre part, de retenir les cinq conventions de partenariat telles que présentées en séance,
- enfin, d'autoriser M. le Président à signer les conventions ou tout autre document s'y rapportant.

DL 02 01 2026	Plan de communication 2026
	Mme Gisèle Vincent, Vice-Présidente du SDE65 en charge de la communication, dresse le bilan du plan de communication 2025 dont les actions se sont élevées à 42 744 € TTC (pour un budget de 55 000 €). Pour 2026, il est proposé de porter le budget prévisionnel à 58 000 €, pour mettre en place une communication spécifique à destination des nouveaux délégués au SDE65, suite aux élections municipales, déclinée en 4 volets : 1. Communication institutionnelle (22 500 €) 2. Presse (8 000 €) 3. Participation à des événements (14 500 €) 4. Communication ciblée avec des partenaires (14 000 €) En ce qui concerne le 4^{ème} point, ces partenariats seront formalisés au travers d'une convention précisant les enjeux et objectifs de la communication envisagée ainsi que le contenu des supports. Ils auront également pour objectif de favoriser, quand c'est possible, l'application des principes de développement durable et d'économies d'énergie à l'occasion des manifestations. M. le Président propose dès à présent aux membres du Bureau : - d'une part, d'approuver le plan de communication 2026 dont les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal 2026, - d'autre part, de retenir cinq conventions de partenariat pour les actions suivantes : • Festival Equestria 2026 pour un montant de 3 700 € HT (convention avec l'association « Office de Tourisme de Tarbes »). • Montée du Géant 2026 pour un montant de 2 000 € (convention tri-partite entre le Conseil Départemental, Enedis qui apporte un financement complémentaire et le SDE65). • Pyrénées Bike Festival : participation au financement du buffet des partenaires et Élus (convention avec l'association Luchon Louron Cyclisme), à hauteur de 2 000 €. • Grand Raid des Pyrénées pour un montant de 2 000 € (convention avec l'association Majuschule). • Derby Bagnères/Lourdes pour un montant de 2 000 € HT (convention avec le stade Bagnérais Rugby). - enfin, de l'autoriser à signer les conventions ou tout autre document s'y rapportant.

Point 3 - Partenariats et prestations de communication à reconduire

Mme Vincent poursuit par la présentation des trois partenariats de communication à reconduire avec :

- l'agence Evelyne pour la presse locale,
- l'agence So'Happy pour le guide du délégué, les 2 lettres d'actualité et le rapport d'activité
- l'agence AP Médias pour la participation au salon des Maires de juin 2026

A l'issue de cette présentation, M. le Président soumet ces trois propositions au vote du Bureau.

3.1 Partenariat avec l'agence Evelyne - publications presse

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'une part, d'autoriser M. le Président à passer commande avec l'agence Evelyne pour les publications détaillées ci-avant, pour un montant total de 5 000 € HT,
- d'autre part, de l'autoriser à passer commande avec le groupe la Semaine des Pyrénées pour la publication dans la revue « la Bigorre, un avenir en vert », pour un total de 1 800 € HT,
- enfin, de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ces actions de communication.

DL 03 01 2026	Communication 2026 – Publications presse
	Dans le cadre du plan de communication 2026, M. le Président propose de confier à l'agence Evelyne, en charge des publications sur les 2 principaux journaux d'information locale du département (la Dépêche du Midi et la Nouvelle République) des actions de communication pour valoriser les missions du SDE et les faire connaître : • Pour le groupe la Dépêche du Midi et la Nouvelle République : - 1 parution ¼ page en publi-reportage sur les 2 journaux avec publication Web (date à définir), - 1 parution ½ page sur le Guide de l'Eté (+ Web) en juin 2026, - 1 parution ¼ page sur le supplément consacré à l'annuaire des nouveaux élus. Pour un montant total de 5 000 € HT, • Pour le groupe la Semaine des Pyrénées : - 1 parution 1 page sur la revue « la Bigorre, un avenir en vert », pour un total de 1 800 € HT. M. le Président propose aux membres du Bureau : - d'une part, de l'autoriser à passer commande avec l'agence Evelyne pour les publications détaillées ci-avant, pour un montant total de 5 000 € HT, - d'autre part, de l'autoriser à passer commande avec le groupe la Semaine des Pyrénées pour la publication dans la revue « la Bigorre, un avenir en vert », pour un total de 1 800 € HT, - enfin, de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ces actions de communication.

3.2 Partenariat avec l'agence So'Happy - rédaction du guide du délégué, des deux lettres d'actualité et du rapport d'activité

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'une part, de retenir cette offre pour un montant total de 13 737 € HT,
- d'autre part, d'autoriser M. le Président à signer tout document engageant cette dépense.

DL 04 01 2026	Communication 2026 (guide du délégué, lettres d'actualité et rapport d'activité)
	M. le Président indique aux membres du Bureau qu'il est envisagé de produire en 2026 quatre documents écrits de communication : - le rapport d'activité de l'année 2025 et deux lettres d'actualité, au format identique à celui des années précédentes, - le guide du délégué du SDE65 : livret permettant de présenter aux nouveaux élus les actions et l'organisation du SDE65. L'agence So'Happy associée à Valérie Médaille, ayant donné toute satisfaction en 2025, M. le Président propose de leur confier cette mission dont le coût reste très intéressant : - Valérie Médaille (rédaction des 4 documents) : 4 850 € HT - Olivier Soros (conception graphique et suivi de fabrication) : 5 650 € HT

	- Impression et livraison des documents : 3 237 € HT M. le Président propose au Bureau : - d'une part, de retenir cette offre pour un montant total de 13 737 € HT, - d'autre part, de l'autoriser à signer tout document engageant cette dépense.
--	---

3.2 Partenariat avec l'agence AP Médias - participation au Salon des Maires de juin 2026

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'une part, d'autoriser M. le Président à passer commande, avec la société AP Médias, pour la mise en place d'un stand de 18 m², pour un montant de 3 160 € HT,
- d'autre part, d'autoriser M. le Président à signer tout document se rapportant à cette action de communication.

DL 05 01 2026	Communication 2026 Salon des Communes et des Intercommunalités des Hautes-Pyrénées
	Dans le cadre du plan de communication 2026, M. le Président propose que le SDE65 participe à nouveau au salon des Communes et des Intercommunalités des Hautes-Pyrénées, qui aura lieu le 4 juin 2026 au Parc des expositions de Tarbes. Il sera réservé un stand de 18 m², qui sera aménagé et animé par les équipes du SDE65, pour un montant de 3 160 € HT. M. le Président propose aux membres du Bureau : - d'une part, de l'autoriser à passer commande, avec la société AP Médias, pour la mise en place d'un stand de 18 m², pour un montant de 3 160 € HT, - d'autre part, de l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette action de communication.

Point 4 - Conventions Enedis-D : renouvellement

M. le Président donne la parole à M. Jean-Luc Lavigne sur ce dossier.

M. Lavigne indique au Bureau qu'il s'agit de renouveler deux contrats avec Enedis-D concernant la réalisation de prestations pour la réalisation des études de raccordement d'urbanisme et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux complexes, en indiquant que ces deux contrats seront reconduits sur une durée de 2 ans.

A l'issue de cette présentation, M. le Président soumet le renouvellement de ces contrats au vote du Bureau.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'une part, de reconduire avec Enedis-D les deux contrats de prestations arrivés à échéance,
- d'autre part, d'autoriser M. le Président à les signer.

DL 06 01 2026	Contrat SDE65/Enedis-D pour la mise en place de missions techniques d'assistance aux travaux réalisés par le SDE65 sur les ouvrages de distribution électrique et pour les études de raccordement au titre des autorisations d'urbanisme
	M. le Président rappelle aux membres du Bureau le nouveau contrat de concession signé le 17 juin 2021 entre le SDE65, Enedis et EdF pour la période 2022/2051. Au titre de ce contrat, une répartition de maîtrise d'ouvrage entre le SDE65 et Enedis a été établie ainsi que les missions d'étude et d'exploitation confiées à Enedis. Pour la mise en œuvre de ses missions de maître d'ouvrage et de production des avis d'urbanisme (raccordement de nouvelles constructions), le SDE65 a besoin d'une assistance technique qu'Enedis-D peut réaliser, comme elle le faisait jusqu'à ce jour, dans le cadre de prestations rémunérées. M. le Président propose, dans la continuité des missions réalisées jusqu'à ce jour, de reconduire avec Enedis-D les contrats de prestations précédents, arrivés à échéance, pour une durée de 2 ans, relatifs à : - L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour études et travaux sur réseaux électriques, qui porte sur 2 points (estimation annuelle : 10 à 20 000 € HT) : * le piquetage des installations (selon 2 variantes) * les études basse tension (selon 3 variantes)

	- L'assistance éventuelle au traitement des demandes d'urbanisme pour ce qui relève des possibilités techniques et financières de raccordement au réseau : levée des contraintes et proposition technique (estimation annuelle : 5 000 € HT). Afin de permettre aux Services du SDE65 d'assurer totalement leurs missions en toute sécurité, M. le Président propose au Bureau : - d'une part, de reconduire avec Enedis-D les deux contrats de prestations arrivés à échéance, - d'autre part, de l'autoriser à signer ces 2 contrats.
--	--

Point 5 - Avenant à la convention de moyens SDE65/SEML Ha-Py Energies

M. le Président donne la parole à Mme Florence Armary, Directrice Générale Adjointe, sur ce sujet.

Mme Armary rappelle d'abord les termes de la convention initiale de 2024 puis informe le Bureau qu'en raison de la croissance de la société et de la diversification de ses projets, il faut envisager le renforcement des moyens, notamment humains, qui se composent actuellement de deux ingénieurs et d'une assistante administrative et juridique à mi-temps, mis à disposition de la SEML par le SDE65.

Il est proposé de renforcer ces effectifs en faisant appel ponctuellement à un technicien supplémentaire et à deux agents d'exploitation du service d'éclairage public pour la maintenance des installations photovoltaïques.

Un avenant à la convention sera établi, définissant ainsi la mise à disposition des moyens humains ainsi que le montant financier correspondant.

Mme Armary précise que cette nouvelle convention sera valide jusqu'en 2027, au terme de laquelle les deux agents de direction mis à disposition de la SEML Ha-Py Energies par le SDE65 intégreraient directement la SEML.

M. le Président soumet cette proposition d'avenant au Bureau pour délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'une part, de renforcer l'équipe mise à disposition de la SEML, en augmentant le montant maximum de la mise à disposition de moyens humains :
 - de 151 116 € à 190 000 € en 2026,
 - à 154 138 euros en 2027, étant rappelé le souhait de l'actionnaire SDE65 de mettre en œuvre le recrutement direct de l'équipe de direction de la SEML Ha-Py Energies dans les prochains mois. Cette période fera l'objet d'une nouvelle convention le cas échéant.
- d'autre part, d'approuver l'avenant n°2 à la mise à disposition de moyens matériels et humains et les montants associés liant le SDE65 à la SEML Ha-Py Energies, d'un montant respectif de :
 - 4 245 euros pour la mise à disposition de moyens matériels,
 - 190 000 € en 2026.
- enfin, d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de gestion entre le SDE65 et la SEML Ha-Py Energies, permettant de mettre en œuvre la présente décision, sous la réserve expresse de l'approbation des montants par la SEML.

DL 07 01 2026	Convention de gestion SEML Ha-Py Energies / Avenant n° 2
	Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées et de la SEML Ha-Py Energies, dont le SDE65 est l'actionnaire majoritaire ; M. le Président rappelle aux membres du Bureau les mesures d'accompagnement réalisées par le SDE65 au profit de la SEML Ha-Py Energies afin de lui permettre de se développer, et définies par convention du 28 mars 2024, pour une durée de 3 ans (2024-2026), modifiée par avenant du 31 janvier 2025 avec effet jusqu'au 31 décembre 2026. Afin de renforcer les ressources humaines et matérielles mises à disposition de la SEML du fait de la gestion des actifs existants, de la croissance du portefeuille de projets, et de l'augmentation de capital intervenue en cours d'année 2025 entraînant une diversification des projets, M. le Président propose : - d'une part, de renforcer l'équipe mise à disposition de la SEML, en augmentant le montant maximum de la mise à disposition de moyens humains : - de 151 116 € à 190 000 € en 2026, - à 154 138 € en 2027, étant rappelé le souhait de l'actionnaire SDE65 de mettre en œuvre le recrutement direct de l'équipe de direction de la SEML Ha-Py Energies dans les prochains mois. Cette période fera l'objet d'une nouvelle convention le cas échéant. - d'autre part, d'approuver l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de moyens matériels et humains et les montants associés liant le SDE65 à la SEML Ha-Py Energies, d'un montant respectif de : - 4 245 € pour la mise à disposition de moyens matériels, - 190 000 € en 2026. - enfin, de l'autoriser à signer l'avenant n°2 à la convention de gestion entre le SDE65 et la SEML Ha-Py Energies, permettant de mettre en œuvre la présente décision, sous la réserve expresse de l'approbation des montants par la SEML.

Points d'information

Point 1. Marchés publics : bilan 2025 et perspectives 2026

M. le Directeur Général présente le bilan 2025 des marchés conclus et les perspectives pour 2026, tant en marchés de travaux que de fournitures ou de services.

Cette information sera publiée sur le site internet du SDE65 comme le prévoit le Code de la commande publique.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

Point 2. Compte Financier Unique 2025

A l'invitation de M. le Président, Mme Armary commente les CFU des budgets principal et annexes (voir diaporama).

Concernant le budget principal, Mme Armary indique que l'excédent constaté fin d'année 2025 s'explique par le versement de l'emprunt Intracting et le fonds Chaleur.

M. Ange Mur, Vice-Président, quitte la séance à 18 h 30.

M. le Président revient sur le déficit concernant l'exploitation du réseau de chaleur de Luz-Saint-Sauveur.

Le Conseil d'Administration de la Régie Chaleur a revalorisé le montant des tarifs dus, que l'Ehpad refuse de régler, alors que les quatre autres abonnés ont accepté cette augmentation.

Mme Armary précise que cette somme a été consignée chez le notaire de cette structure.

M. le Président propose que le « delta » de la somme soit consigné mais que cet établissement règle la somme due. Un courrier lui sera adressé en ce sens. Si besoin, le SDE65 ira au contentieux.

Le Bureau prend acte de cette communication.

Point 3. Classement du SDE65

M. le Président fait un point de ce dossier en rappelant la position de M. le Préfet qui a demandé, lors du renouvellement du détachement du Directeur Général des Services sur son poste actuel, à ce que

l'arrêté de détachement soit retiré sous prétexte du déclassement du SDE65 de la tranche de 40 à 80 000 habitants à la tranche de 20 à 40 000 habitants.

M. le Président indique également que ce point a déjà été abordé lors de la nomination de Mme Armary en tant que Directrice Générale Adjointe.

M. le Président rappelle par ailleurs que la réponse de M. le Préfet au courrier signé par les trois Présidents de l'ADM65, du CD65 et du SDE65, rejetant leur demande, est arrivée la veille du Comité Syndical du 19 décembre 2025.

Après discussion avec M. le Directeur Général des Services, il était risqué de ne pas répondre à la demande de la Préfecture de retrait de l'arrêté de détachement sous peine de voir le SDE65 mis au Tribunal Administratif, comme pour Mme Armary lors de sa nomination.

En conclusion, M. le Président donne lecture au Bureau du courrier rédigé à cet effet, informant M. le Préfet du retrait de l'arrêté de détachement sur emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de M. Bruno Rouch.

Le Bureau prend acte de cette communication.

Point 4 - Calendrier SDE et questions diverses

M. Rouch présente le calendrier :

Bureaux :

- jeudi 12 février / 17 h 30
- mercredi 11 mars / 17 h 30

Commissions : pas de date programmée

Comités Syndicaux :

- vendredi 27 février - Budget 2026 / 18 h 00
- vendredi 24 ou jeudi 30 avril - élection du nouveau Bureau

SEML Ha-Py Energies : pas de réunion programmée actuellement

Evènements :

- lundi 26 janvier - réunion des entreprises du SDE65
- mardi 10 février / 11h30 : inauguration du réseau de chaleur du CHU de Lannemezan
- dimanche 1^{er} mars : derby Stade Bagnérais - FC Lourdes
- jeudi 4 juin : salon des Maires à Tarbes
- samedi 6 juin : montée du Géant du Tourmalet

Avant de conclure la séance, M. le Président demande s'il y a des questions éventuelles.

Sans question, la séance est levée.

La réunion s'achève à 19 h 00.

La Secrétaire de séance


Gisèle VINCENT



Le Président


Patrick VIGNES

